



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-25-0194
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
de Vianden
Place Vic. Abens
L-9410 Vianden

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration communale de la Ville de Vianden
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de la piscine de Vianden
Localité(s)	Vianden
Commune(s)	Vianden

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés